



Jeudi 4 Avril 2013
- Louroux de Boule -

Présents :

M. Dominique BIDEZ,
M. Bernard BRUN,
M. Alain MELON,
M. Nicolas DUBOISSET,
M. Serge LEJEUNE,
M. Denis JAMES,
M. Michel SIERRA,
M. Didier DUBOISSET,
M. Alain PATURET,
Mme Danièle CHAMMARTIN,

M. Christian GLOTT,
M. Jean-Claude MAGOT,
Mme Sylvie MAGUET,
M. Gérard BOISSONNET,
M. Jean-Pierre MONTCOUYOUX,
M. Alain GUILLAUMIN,
Mme Chantal CHATET-AUCLAIR,
M. Henry-Claude BUVAT,
M. Guy ECHEGUT,
M. Jean-Pierre ROGACKI,

M. Daniel REBOUL,
M. Guy LEROY,
M. Christian CHARTOIRE,
M. André BERTHON,
M. Jacques THUIZAT,
Mme Marcelle DESSALE,
M. Jean GOMINET,
M. Jean-François HENRY,
Mme Marie-Françoise COQUANT.

Représentés :

- Mme Evelyne NIAUX-PETER représenté par M. Philippe TOUZAIN, - Mme Michèle TOUL représentée par M. Pierre LAEDERICH,
- M. Claude BUFFARD représenté par M. Jacky DUBOIS,

Absents excusés :

M. Thierry LEMARIE, M. Jean-Charles BAUDET.

Membres en exercice	Présents	Représentés	Pouvoirs	Absents
34	29	3	0	2

Invité : M. Sébastien DORAT, Receveur Municipal à la Trésorerie d'Ebreuil.

Allocution de bienvenue de M. Gérard BOISSONNET, Maire de LOUROUX DE BOUBLE.

Après avoir remercié Monsieur le Maire pour son mot d'accueil, Madame la Présidente ouvre la séance et demande si des observations sont à formuler concernant le compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 21 février 2013.

Une remarque est émise par M. Didier DUBOISSET en page 3, dans l'intitulé Débat d'Orientation Budgétaire : 1) Budget principal – paragraphe : Enfance et Jeunesse. Pour les mots « ses services » il est demandé que soit précisé « les services délégués au Centre Social Rural d'Ebreuil par la Communauté de Communes ».

Le compte rendu est accepté à l'unanimité sous réserve d'apporter la modification demandée ci-dessus.

Madame la Présidente demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la réunion du conseil communautaire extraordinaire du 21 mars 2013.

M. Didier DUBOISSET demande de vérifier le nombre de présents et de représentés.

Membres en exercice : 34 - Présents : 25 au lieu de 27 – Représentés : 2 – Pouvoir : 0 – Absents : 7

Le compte rendu est accepté à l'unanimité moins un vote contre.

I – Vote des comptes administratifs 2012 des budgets : Zone d'Activités, Parc Aventure en Hauteur, Construction Bâtiment, Principal.

Budget annexe « Zone d'Activités »

2012	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	67 855,85 €	61 972,36 €	- 5 883,49 €	+ 40 445,22 €	+ 34 561,73 €
Section d'investissement	24 323,48 €	64 725,90 €	+ 40 402,42 €	+ 75 428,22 €	- 35 025,80 €

Excédent de fonctionnement cumulé de + 34 561,73 € - Déficit d'investissement cumulé de - 35 025,80 €

Budget annexe « Parc Aventure en Hauteur »

2012	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	44 120,00 €	46 818,14 €	+ 2 698,14 €	+ 298,48 €	+ 2 996,62 €
Section d'investissement	35 737,24 €	49 809,99 €	+ 14 072,75 €	- 10 735,77 €	+ 3 336,98 €

Excédent de fonctionnement cumulé de + 2 996,62 € - Excédent d'investissement cumulé de + 3 336,98 €

Budget annexe « Construction Bâtiment »

2012	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	1 924,83 €	6 110,74 €	+ 4 185,91 €	+ 447,95 €	+ 4 633,86 €
Section d'investissement	31 589,88 €	61 318,52 €	+ 29 728,64 €	- 57 620,19 €	- 27 891,55 €

Excédent de fonctionnement cumulé de + 4 633,86 € - Déficit d'investissement cumulé de - 27 891,55 €

Budget Principal

2012	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	1 376 457,56	1 478 028,41	+ 101 570,85	+ 120 019,80	+ 221 590,65 €
Section d'investissement	221 707,09	359 098,40	+ 137 391,31	- 240 827,22	- 103 435,91 €

Excédent de fonctionnement cumulé de + 221 590,65 € - Déficit d'investissement cumulé de - 103 435,91 €

Mme Danièle CHAMMARTIN élue Présidente de séance en application de l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012, dressé par Mme Marcelle DESSALE, Présidente, qui s'est retirée au moment du vote, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, votent les comptes administratifs des budgets annexes « Zone d'Activités », « Parc Aventure en Hauteur », « Construction Bâtiment » et du budget principal 2012 ainsi présentés.

II - Vote des comptes de gestion 2012 des budgets : Zone d'Activités, Parc Aventure en Hauteur, Construction Bâtiment, Principal.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire à l'unanimité votent les comptes de gestion 2012 des budgets annexes « Zone d'Activités », « Parc Aventure en Hauteur », « Construction Bâtiment » et du budget principal établis par M. Sébastien DORAT, Receveur Municipal à la trésorerie d'Ebreuil, qui certifie la parfaite concordance avec les comptes administratifs précédemment énoncés.

III - Affectations des résultats :

1 : Budget annexe : "Zone d'Activités" :

Affectation de l'excédent de fonctionnement : 34 561,73 €

Dans ce budget avec les écritures de stock, la section d'investissement comprend le stock et son financement. Il ne faut donc pas affecter l'excédent de fonctionnement en investissement. La somme de 34 561,73 € restera au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

2 : Budget annexe : "Parc Aventure en Hauteur" :

Affectation de l'excédent de fonctionnement : 2 996,62 €

Compte tenu des résultats, il est proposé que la somme de 2 996,62 € soit affectée en section d'investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

3 : Budget annexe : "Construction Bâtiment" :

Affectation de l'excédent de fonctionnement : 4 633,86 €

Compte tenu des résultats, il est proposé que la somme de 4 633,86 € soit affectée en section d'investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

4 : Budget principal :

Affectation de l'excédent de fonctionnement : 221 590,65 €

Compte tenu des résultats, il est proposé que la somme de **88 154,65 €** reste en fonctionnement au **compte 002** (excédent de fonctionnement reporté), **133 436 €** seront affectés en section d'investissement au **compte 1068** (excédent de fonctionnement capitalisé).

Après exposé et délibération, sur proposition de Mme la Présidente, le conseil communautaire décide à l'unanimité de valider les affectations de résultats proposées.

M. Didier DUBOISSET demande si la Communauté de Communes a demandé une analyse financière de la collectivité.

M. le Trésorier s'engage à la fournir prochainement.

IV – Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) : Modalités de répartition :

Mme la Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire la loi de finances n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 instaurant un Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) ainsi que les sommes allouées à chaque commune en 2012. Mme la Présidente propose qu'au vu des nouvelles dépenses de l'année, l'intégralité de ce fonds reste à la Communauté de Communes mais en précisant la possibilité d'attribuer des fonds de concours pour les communes qui auraient des projets s'inscrivant dans les compétences de la communauté de communes.

A ce jour, nous n'avons pas le montant exact de ce fonds.

Certains élus souhaitent le même mode de répartition qu'en 2012 soit 50 % restant à la communauté de communes et 50 % réparti entre les 17 communes membres.

Par contre, si la modification des rythmes scolaires est appliquée en 2014, il serait normal que la totalité de ce fonds reste à la communauté de communes.

Après exposé et délibération, sur proposition de Mme la Présidente, d'affecter la totalité du montant du FPIC à la com com, le conseil communautaire se prononce : pour : 19 – contre : 10 – abstention : 3. L'unanimité étant nécessaire pour ce mode de répartition, la proposition de la Présidente ne peut pas être retenue.

Mme la Présidente propose le mode de répartition retenu en 2012 c'est-à-dire que 50 % du fonds reste à la communauté de communes et que les 50 % restant soient redistribués entre les communes membres en retenant le critère de répartition selon la « population DGF ».

Après délibération, sur proposition de Mme la Présidente, le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés de retenir ce mode de répartition ainsi présenté.

V – Vote des taux d'imposition des taxes locales 2013 :

Mme la Présidente donne lecture de l'état 1259 relatif à la notification des bases d'imposition pour l'année 2013.

Après délibération, sur proposition de Mme la Présidente, le conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas appliquer d'augmentation et fixe les taux des taxes directes locales pour 2013 comme suit :

- taxe d'habitation : 2,49 %
- taxe foncière (bâti) : 1,38 %
- taxe foncière (non bâti) : 4,45 %
- taxe cotisation foncière des entreprises : 3,48 %

VI – Vote des taxes des Ordures Ménagères 2013 :

Pour la troisième année consécutive le mécanisme de lissage des taux est appliqué sur 2013 avec une hausse pour les ménages. Le montant appelé est de 732 875 € alors que le coût du traitement des ordures ménagères est stable. Sans cette application le montant serait de 633 891,98 € soit une augmentation de 98 983,02 € d'où une hausse de 15,61 % en moyenne par habitant. Mme la Présidente donne lecture de la répartition des charges et des différents taux par commune.

Après exposé et délibération, sur proposition de Mme la Présidente, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote les taux des Ordures Ménagères 2013 des 17 communes selon le tableau donné le jour.

VII - Vote des budgets : Zone d'Activités, Parc Aventure en Hauteur, Construction Bâtiment, Principal.

1 : Budget annexe : "Zone d'Activités" :

Mme la Présidente présente le projet de budget « Zone d'Activités » qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 82 460 € H.T.
- Section d'investissement : 61 932 € H.T.

Il reste encore 4 lots à vendre sur la zone.

Sur proposition de Mme la Présidente, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve et vote le budget ainsi présenté.

2 : Budget annexe : "Parc Aventure en Hauteur" :

Mme la Présidente présente le projet de budget « Parc Aventure en Hauteur » qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 47 383 € H.T.
- Section d'investissement : 75 511 € H.T.

Afin de respecter l'engagement pris avec M. Luis GONZALES, gérant du parc, inscription du « parcours noir » nouvel atelier de difficulté supérieure, cet investissement pourrait se réaliser en fin d'année si toutes les conditions sont réunies. Cet investissement pourrait prétendre à des subventions. Un plan de financement sera proposé prochainement.

Sur proposition de Mme la Présidente, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve et vote le budget ainsi présenté.

3 : Budget annexe : "Construction Bâtiment" :

Mme la Présidente présente le projet de budget « Construction Bâtiment » qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 14 907 € H.T.
- Section d'investissement : 116 259 € H.T.

Les dépenses d'investissement portent essentiellement sur le projet de construction de la chaufferie bois. Le lancement de la consultation pourra intervenir après avoir reçu l'avis d'attribution de subvention de la part du FEDER.

Sur proposition de Mme la Présidente, après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve et vote le budget ainsi présenté.

4 : Budget principal :

Mme la Présidente présente le projet de budget principal qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 542 288 €
- Section d'investissement : 1 417 151 €

Etat des contributions :

Agence régionale développement territoire Allier :	500 €
Agence départementale de l'Allier :	1 530 €
Association des Maires et Présidents de communautés :	246 €
Mission Locale :	4 924 €
Pays Vichy Auvergne :	5 394 €
Syndicat de l'énergie de l'Allier :	57 €
SMAT du Bassin de Sioule :	26 772 €
Soit un total de	39 423 €

Etat des subventions aux associations :

AIRPEC (Association Inter-écoles Ressources Pédagogiques et Culturelles) :	400 €
Les Amis de Radio Coquelicot :	2 500 €
As de cœur :	1 000 €
Le Manteau d'Arlequin	760 €
Office de Tourisme d'Ebreuil	8 500 €
Sioule et Bouble Mali	400 €
Tournoi Cantonal de Pétanque	100 €
Le Tavaillon	1 000 €
Soit un total de	14 660 €

OPAH : Poursuite du programme « Habiter Mieux » pour l'année 2013. Le bilan de l'opération des cinq années 2008-2012 sera présenté lors de la réunion du comité de pilotage du 15 avril. M. Didier DUBOISSET demande que soient informés les Vice-Présidents.

Jeu de piste « Monde d'Ogaïa » : Cette année, le lancement du jeu se fera par une grande campagne d'affichage sur tout le département de l'Allier. L'ensemble des dépenses sera partagé à part égale entre les trois communautés de communes et estimé à environ 7 000 € y compris les frais de maintenance. Un nouveau point de vente des jeux sera mis en place au musée de Wolframines à la Bosse. Les frais d'installation seront inclus dans la participation qui nous sera demandée. Un bilan complet de

cette opération sera présentée lors d'une prochaine réunion dès que la communauté de communes du bassin de Gannat nous aura communiqué les derniers éléments.

Radio Coquelicot : Lors de sa dernière réunion, le bureau avait décidé de proposer une subvention à hauteur de 2 500 € alors que la demande a été faite pour un montant de 5 000 €. Des délégués soulignent encore le manque de couverture sur une partie du territoire. M. Didier DUBOISSET indique qu'une nouvelle installation sera effectuée à St Pourçain et précise qu'en 2013 la communauté de communes de St Pourçain devrait verser sa participation. Le conseil communautaire demande que le Président soit invité lors d'un prochain bureau communautaire pour faire un point sur les installations. Selon les informations apportées une décision modificative sera faite au budget si un complément de subvention est voté.

Le Tavaillon : M. Christian GLODT, Président de l'association, justifie cette demande de subvention de 1 000 € pour le démarrage de l'activité essentiellement du point de vue administratif. Il explique que cette activité associe la formation et le travail. Elle a pour but une insertion sociale et qu'une cinquantaine de personnes serait concernées sur notre territoire. Une nouvelle présentation sera proposée au prochain conseil communautaire.

Sur proposition de Mme la Présidente, après délibération, le conseil communautaire, à la majorité (28 pour – 2 contre – 2 abstentions) vote les contributions et les subventions comme présentées ci-dessus.

Les principales dépenses en section d'Investissement sont :

- Accueil de Loisirs Sans Hébergement : 60 000 € - Fin des travaux et paiement des jeux extérieurs,
- Jeux de pistes « Monde d'Ogaïa » : 19 000 €,
- Construction de la Maison des Services : 1 100 000 €,
- Site Internet : 25 000 €,
- OPAH – Habiter Mieux : 20 000 €,
- Mini-sentier pédagogique et parcours d'orientation : 21 000 €,
- Maîtrise d'œuvre pour l'accueil de l'activité du Tavaillon : 25 000 €,
- Signalétique de proximité pour les Viaducs : 10 000 €.

Sur proposition de Mme la Présidente, après délibération, le conseil communautaire, à la majorité (31 pour - 1 contre) approuve et vote le budget ainsi présenté.

VIII – OPAH : Subventions aux propriétaires :

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat menée sur le territoire de la Communauté de Communes, Mme la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de valider l'attribution de subventions aux propriétaires entrant dans le cadre de ce dispositif.

Après délibération, le conseil communautaire, décide à la majorité (31 pour - 1 abstention) :

- **d'approuver l'attribution des subventions aux propriétaires pour un montant global de 1 707,00 € HT et de voter l'ouverture des crédits correspondant au compte 2042.**
- **de donner mandat à Mme la Présidente pour signer tous documents liés aux présentes décisions.**

Mme la Présidente informe également les membres du conseil communautaire que, suite à des modifications d'attributions apportées par le Pacte-Allier, les montants votés lors des sessions du 18 décembre 2012 et du 21 février 2013 doivent être annulés et faire l'objet d'une nouvelle délibération.

Après délibération, le conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- **de valider la modification des subventions aux propriétaires pour un montant global de 4 576,25 € HT (au lieu de 10 796,25 € HT) et de voter l'ouverture des crédits correspondant au compte 2042.**
- **de donner mandat à Mme la Présidente pour signer tous documents liés aux présentes décisions.**

IX – Approbation de la modification statutaire du SICTOM :

Lors de la réunion du Comité Syndical du 18/02/2013 du SICTOM SUD ALLIER, les délégués de 10 Communautés de Communes ont adopté la proposition de modification statutaire qui comprend des évolutions notables sur deux points :

- les 1^{ères} modifient les compétences de l'Établissement (Article 2.) afin de mettre en conformité les statuts avec l'exercice réel des compétences sur SICTOM (traitement des DASRI, vente de vapeur, etc.). Elles ouvrent également plus de possibilités de valorisation de l'énergie produite soit par les déchets, soit par les installations du SICTOM.
- les 2^{ndes} (Article 7.) modifieront - après les élections municipales de 2014- la façon dont sera représentée chaque communauté de communes au Comité Syndical du SICTOM SUD ALLIER. Ainsi, au lieu de 2 représentants par Commune desservie par le SICTOM, elle le sera par un délégué. La Communauté de Communes devra élire autant de délégués que de communes membres soit 17 délégués pour ce qui nous concerne. Ce point qui a été discuté et évoqué au cours de plusieurs réunions du Bureau et du Comité permettra de garder une représentation optimale de chacun, tout en offrant une meilleure efficacité des discussions et des décisions.

Enfin, le SICTOM SUD ALLIER a souhaité profiter de cette révision pour "toiletter" globalement les statuts afin de prendre en compte les dernières évolutions réglementaires et de terrain.

La Communauté de communes Sioule, Colettes et Bouble dispose donc d'un délai de 3 mois à compter du 18 février dernier pour approuver les nouveaux statuts du SICTOM SUD ALLIER. A défaut de délibération de notre part, l'avis de notre collectivité sera de fait réputé favorable.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire décide d'adopter les nouveaux statuts du SICTOM SUD ALLIER conformément à la délibération du Comité Syndical du SICTOM SUD ALLIER du 18 février 2013 et de charger Madame la Présidente de la bonne exécution et de la publication de cette décision.

X – Convention de partenariat « Les Mondes d'Ogaïa » saison 2013 :

La Communauté de Communes du Bassin de Gannat, dans le cadre de sa compétence Tourisme, est l'organisateur du jeu « Les Mondes d'Ogaïa ». Pour l'année 2013, l'accès aux Mondes d'Ogaïa s'effectuera du 13 avril au 11 novembre inclus. A ce titre, il convient que chaque Communauté de Communes partenaire du jeu, délibère et signe avec les communes de son territoire disposant d'une aire de jeux, (à savoir pour notre Communauté de Communes), Ebreuil et Echassières, une convention de partenariat pour le fonctionnement du jeu les Mondes d'Ogaïa -Saison 2013. Cette convention fixe les modalités concernant le concours de la commune et mise à disposition du personnel communal afin d'assurer un bon fonctionnement du jeu.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire décide d'autoriser Madame la Présidente à signer toute convention de partenariat entre la Communauté de Communes et les communes concernées par l'implantation d'éléments du jeu de pistes « Les Mondes d'Ogaïa », dans le cadre de ses obligations d'entretien et de suivi de ces éléments et de charger Madame la Présidente de la bonne exécution et de la publication de cette décision.

XI – Modification du tableau des effectifs :

Mme la Présidente explique aux membres du conseil communautaire que le renouvellement du contrat aidé de Leïla THIBAUT (agent à l'Office de Tourisme) étant signé directement avec le Pôle Emploi (auparavant avec le Centre de Gestion), il est nécessaire d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à 20/35^{ème}.

Après exposé et délibération, sur proposition de Mme la Présidente, le conseil communautaire décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à 20/35^{ème} pour l'Office de Tourisme.

XII – Personnel : Dispositif d'accès à l'emploi titulaire :

Madame la Présidente informe le conseil communautaire que l'un des agents de la communauté de communes peut prétendre au dispositif de titularisation applicable aux agents non titulaire jusqu'au 13 mars 2016 selon la loi n° 2012-347. Elle précise que cet agent est actuellement en disponibilité pour convenances personnelles. Dans le cadre du programme pluriannuel, le poste correspondant à son grade sera ouvert pour l'année 2015 (date de fin de disponibilité de l'agent) et propose de transférer la mise en place de la procédure au Centre de Gestion.

Après exposé et délibération, sur proposition de Mme la Présidente, le conseil communautaire décide à l'unanimité de confier l'organisation des sélections professionnelles au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier.

XII – Demande d'autorisation d'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes :

Madame la Présidente informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre des dispositions prévues par l'article L 541-30-1 du Code de l'Environnement, la commune de Sussat sollicite une autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes sur son territoire communal.

Madame la Présidente précise que conformément aux dispositions du Décret n° 2006-302 du 15 mars 2006, le Conseil Communautaire, est appelé, à la demande de M. Le Préfet de l'Allier, à donner son avis sur ces demandes d'autorisation.

La présentation de ce projet concernant la Commune de Sussat n'appelant aucune observation, après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité émet un avis favorable quant à la demande d'autorisation d'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes émise par la commune de Sussat.

IVX – Questions diverses :

M. Didier DUBOISSET revient sur le compte rendu de la réunion extraordinaire du 21 mars 2013 où il n'a pas été noté le mode de calcul de la proposition de la commune d'Ebreuil pour la nouvelle composition des assemblées délibérante des EPCI à fiscalité propre en vue des échéances électorales de mars 2014. La Présidente fait remarquer que ce mode de calcul nous a été communiqué oralement. Celui-ci sera adressé à la communauté de communes et devra être annexé au compte-rendu de cette réunion.

Fin de la séance à 22 H 30mn.

